

AVIS PUBLIC

Demande de dérogations mineures

Veuillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 18 novembre 2024 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2e étage de la mairie, située au 145, rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi de la demande de dérogations mineures suivante:

	NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
•	Permettre la présence d'une descente au sous-sol sur le mur latéral gauche à 1,21 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige 1,50 mètre et permettre la présence d'une rampe d'accès en cour avant à 1,67 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage autorise un empiètement maximal en cour avant de 2,0 mètres. (DM 2024-0159)	365, chemin de la Grande-Côte

Le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande.

Fait à Saint-Eustache, ce 29e jour d'octobre 2024.

La greffière, Isabelle Boileau